



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Du 17 Décembre 2015

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Sept Décembre à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine – CRESPO Robert - PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - DEYMIER Véronique – GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario - IZARD Jean-Pierre – REY Josiane - SCHMITT Danièle - ALBAR Francine – BOUYSSIÉ François – BRÄNDLI Simon - MERCIER Magali – LEOPARDI Laurent - ROMERO Nicole - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – LEGRIS Christian - FROMONT Nicole – SCHARDT René -

ETAIENT EXCUSES : MAFFRE Francis (procuration à PERIÉ Jean-Pierre) - CASTIELLO Léonard (procuration à COUCHAT-MARTY Françoise) – PINOL Catherine (procuration à BOUYSSÉ François) – GASC Isabelle (procuration à DEYMIER Véronique) - LELOUP Benoît (procuration à LEGRIS Christian) -

ETAIT ABSENT : MM. : CILEO Vincent

Secrétaire de séance : LEGRIS Christian

Date de convocation : 9 Décembre 2015 - Date d'affichage : 9 Décembre 2015

Titulaires en exercice : 29 Présents : 23 Conseillers avec pouvoirs : 5 Nombre de voix délibératives : 28

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 26 Novembre 2015
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rajout d'une délibération supplémentaire : Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière propriété bâti (TFPB) pour les quartiers prioritaires de la politique Ville

I – AFFAIRES FINANCIERES

- | | |
|-------------------------|--|
| COUCHAT-MARTY F. | 1 – Attribution d'une subvention |
| COUCHAT-MARTY F. | 2 - Décision Modificative n° 4 - Ville de Carmaux |
| CRESPO R. | 3 – Virement de Crédit – PV Solaire |
| COUCHAT-MARTY F. | 4 – Ajustements de crédits |
| ESPIÉ A. | 5 – ENE'O : Offre transitoire transactionnelle |
| ESPIÉ A. | 6 – ENE'O : Complément à la délibération du 29 juillet 2015 |
| COURVEILLE M. | 7 – Exonération de l'impôt sur les manifestations sportives |
| NUNES D. | 8 – Tarifs 2016 |
| COUCHAT-MARTY F. | 8 bis – RAJOUT : Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB |

II – AFFAIRES GENERALES

- | | |
|-------------------------|---|
| COUCHAT-MARTY F. | 9 – Assurance du Personnel |
| COUCHAT-MARTY F. | 10 – Tableau des Effectifs |
| BOUYSSIÉ F. | 11 – Indemnisation des Agents Recenseurs |

III – COMMUNICATION DU MAIRE

ESPIÉ A.

12 – MAPA : travaux photovoltaïque 3^{ème} tranche

ESPIÉ A.

13 – Rapport Commission Accessibilité

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à ce que le conseil municipal ait une pensée pour les conseillers municipaux n'ayant pu être présents en raison de leur état de santé.

Approbation du Conseil Municipal du 26 Novembre 2015 :

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Christian LEGRIS

Rajout d'une délibération :

Il s'agit d'une convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière propriété bâti (TFPB) pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur LEOPARDI fait savoir qu'il fera une déclaration en fin de séance concernant la République et la cuisine centrale de la Ville.

1 – AFFAIRES FINANCIERES

1 - Attribution d'une subvention :

Madame COUCHAT-MARTY Françoise propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **900 €** à l'Amicale du Personnel pour le remboursement des médailles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote l'attribution de la subvention précitée.

Madame COUCHAT-MARTY précise que lors de la cérémonie des vœux, seront remis au personnel de la Ville et du CCAS, 6 médailles d'argent, 2 de vermeil et 4 d'or.

2 - Décision Modificative n° 4 (D.M.) - Ville de Carmaux :

Madame COUCHAT-MARTY indique à l'assemblée que cette D.M. s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 6 612 €. Elle énumère l'ensemble des dépenses qui la composent.

Monsieur RAYNAL trouve le montant des frais relatifs à la téléphonie très élevé même s'il reconnaît parfaitement que la consommation d'un particulier n'est pas comparable à celle d'un professionnel. Toutefois, sachant qu'un forfait illimité avoisine les 80 € maximum, le prix de 13 200 € pour la flotte de la Ville paraît exorbitant.

Madame COUCHAT-MARTY lui précise que cette dépense est due pour partie à un encart spécifique dans l'annuaire qui concerne les numéros de téléphone de la Ville. Elle lui fait savoir que ce contrat publicitaire a été dénoncé pour 2016 notamment en raison de son coût.

Monsieur ESPIÉ rajoute que d'une manière générale tous les dépassements budgétaires par rapport à des prévisionnels font l'objet de recherches systématiques d'explications.

Monsieur RAYNAL demande si sur le document budgétaire de la décision modificative, il serait possible de rajouter une colonne mentionnant les crédits déjà votés afin d'en suivre leur évolution.

Madame COUCHAT-MARTY poursuit en indiquant que la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 742 € et s'équilibre principalement avec la subvention versée pour l'accessibilité de l'école J.B.Calvignac.

Monsieur RAYNAL demande de quel sénateur émane ce versement.

Monsieur ESPIÉ rappelle à Monsieur RAYNAL que le Conseil Municipal a déjà délibéré en ce sens lors d'une précédente séance et que même si le montant de la demande de subvention ne correspond pas à celui obtenu, il n'a pas été jugé utile de mentionner à nouveau le nom du sénateur concerné.

Madame COUCHAT-MARTY soumet ensuite **cette décision modificative n° 4 à l'approbation des élus qui est adoptée à la majorité.**

Abstentions : ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard – NIEOTO Michèle – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoît

3 - Virement de crédit - PV Solaire :

Monsieur CRESPO propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à un ajustement de crédits d'un chapitre à un autre en dépenses d'exploitation :

Chapitre 011- Charges à caractère général :

6137 : Utilisation réseau TURPE :	- 529,06 €
6161 : Assurances :	- 1 000,00 €
6226 : Honoraires :	- 1 000,00 €

Chapitre 66- Charges financières :

668 : Frais de dossier sur emprunt :	+ 2 529,06 €
---	--------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ajustement de crédits tel que présenté ci-dessus.

4 - Ajustement de Crédits :

Madame COUCHAT-MARTY informe le Conseil Municipal de la nécessité pour le service financier de procéder avant la fin de l'année, en section de fonctionnement, à des ajustements de crédits entre chapitres budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à procéder aux virements d'ordres nécessaires.

5 - ENE'O : Offre transitoire transactionnelle

Monsieur ESPIÉ rappelle que selon les dispositions prévues par l'article L337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation de 2014, les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances souscrites strictement supérieures à 36 kVA et de vente de gaz pour les consommations annuelles supérieures à 30 MWh seront supprimés au 31 décembre 2015.

Il indique que plusieurs sites de la ville de CARMAUX sont concernés et qu'une consultation auprès des fournisseurs pour souscrire à des offres de marché. Il ajoute qu'en tenant compte des délais de procédure, il ne sera pas possible de disposer de telles offres dès le 1er janvier 2016.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer les offres transitoires transactionnelles transmises par le fournisseur historique pour couvrir les achats de fourniture d'électricité et de gaz entre le 31 décembre 2015 et le début de période de fourniture dans le cadre des offres de marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer les offres transitoires transactionnelles comme indiqué ci-dessus.

6 - ENE'O : Complément à la délibération du 29 juillet 2015

Monsieur ESPIÉ poursuit en rappelant que le 29 Juillet 2015, le Conseil Municipal de Carmaux décidait de lancer une consultation pour les sites municipaux concernés par la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité au 1^{er} Janvier 2016.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

7 - Exonération de l'impôt sur les manifestations sportives

Madame COURVEILLE indique à l'assemblée que le Code Général des Impôts prévoit dans ses articles 1559 et suivants une taxation des réunions sportives à travers l'impôt sur les spectacles.

Le Conseil Municipal peut mettre en place une exonération complète, valable pour une année civile, pour la totalité des réunions sportives organisées dans la commune.

Afin d'apporter une aide complémentaire au monde associatif sportif, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette exonération pour 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise en place de cette exonération concernant les seuls droits d'entrées et les recettes de consommation de l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune.

8 - Tarifs 2016 - cf. document déjà transmis.

Monsieur LEOPARDI demande ce qui justifie les augmentations de prix qu'il a pu constater sur les propositions de tarifs 2016.

Monsieur NUNES indique à l'assemblée que certains tarifs ont été réactualisés notamment ceux concernant la location des salles. La Ville s'est positionnée en fonction des prix pratiqués par les autres collectivités pour des salles similaires tout en tenant compte des coûts du ménage réalisé après location par les agents de la Ville.

Monsieur RAYNAL souligne que le libellé en dernière page des tarifs ne précise pas si la location des véhicules de la Ville s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels.

Monsieur ESPIÉ propose que soit clairement mentionné dans les tarifs que la location de véhicules ou d'engins municipaux s'adresse exclusivement aux entreprises et aux professionnels. Il ajoute que le prêt aux autres collectivités demeure possible par conventionnement des parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte l'ensemble des tarifs 2016 tels que présentés.

8bis - Rajout - Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Madame COUCHAT-MARTY indique que la loi de finances 2015 a institué un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Elle confirme le rattachement de cet abattement à la signature du contrat de Ville entre les différents partenaires signataires.

Sur notre territoire, le contrat de ville a été signé cette année et la Ville de Carmaux peut en bénéficier pour les logements sociaux situés sur sa commune à la condition de signer une convention avec chaque bailleur social concerné, les services de la Préfecture et la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les bailleurs sociaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions en question avec les bailleurs sociaux concernés.

II – AFFAIRES GENERALES

9 - Assurance du Personnel

Madame la première Adjointe expose :

- Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;

Vu les articles L. 140-1 et suivants du Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 35,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2017, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Ville de CARMAUX se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

***agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

***agents non affiliés à la CNRACL :**

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La commune autorise le Maire à transmettre au Centre de gestion les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la collectivité en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2012 à 2015).

Monsieur LEGRIS demande si la Ville connaît le coût de cette opération.

Monsieur ESPIÉ précise qu'il s'agit tout d'abord d'une étape de consultation.

Monsieur BOUYSSIÉ en sa qualité de membre du C.D.G., précise que le coût va dépendre du nombre de communes adhérentes.

Monsieur RAYNAL indique qu'en ce qui concerne le CCAS, le coût représente environ 80 000 €. Les critères sont bien précis en fonction des risques liés aux accidents par rapport à certaines structures et plus élevés dans certains secteurs que dans d'autres.

Monsieur BOUYSSIÉ précise que le C.D.G. détient ces éléments avec précision.

Monsieur ESPIÉ rajoute que certains assureurs sont déjà en mesure de donner des éléments sur l'année à venir.

10 - Tableau des Effectifs

Madame COUCHAT-MARTY Françoise informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs pour l'année 2016, compte tenu de diverses situations, à savoir :

- Suite au transfert du personnel de la crèche à la Communauté de Communes Carmausin-Ségala à compter du 1^{er} janvier 2016
- Afin de nommer des agents, suite à avancement de grade ou promotion interne, pour les seuls grades dont les effectifs sont susceptibles de changement

Grades	Prévus	Pourvus	Prévus	Pourvus
FILIERE TECHNIQUE				
	ACTUELLEMENT		2016	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	15	13	15	15
Agent de maîtrise principal	9	9	9	8
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	ACTUELLEMENT		2016	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	5	5
Rédacteur	10	8	8	6
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	6	2	5	1

FILIERE MÉDICO-SOCIALE				
	ACTUELLEMENT		2016	
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture Principal 2° cl.	4	2	0	0
Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} cl.	2	1	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	2	2	0	0
Educateur Jeunes Enfants TNC (28.25 h)	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION				
	ACTUELLEMENT		2016	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl.	3	2	2	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl. TNC (19.50 h)	1	1	0	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl. TNC (29.50 h)	1	1	0	0
Adjoint d'animation de 2° cl.	3	3	2	2
Adjoint d'animation de 2° cl. TNC (29.25 h)	1	1	0	0
FILIERE CULTURELLE				
	ACTUELLEMENT		2016	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} cl.	1	1	0	0

Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	1	1
--	---	---	---	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'actualisation du tableau des effectifs ci-dessus.

11 - Indemnisation des Agents Recenseurs

Monsieur BOUYSSIÉ rappelle à l'assemblée que la rémunération des agents recenseurs qui effectuent les opérations de collecte, a été fixée lors de précédentes délibérations, sur la base d'un barème par bulletin individuel et par feuille de logement remplis, revalorisé en tenant compte de l'inflation, soit actuellement :

- 1.70 € net par formulaire rempli "bulletin individuel"
- 1.12 € net par formulaire rempli "feuille de logement"
- 50 € : indemnité forfaitaire pour frais de déplacements sur la période du recensement

✚ Considérant que l'INSEE émet régulièrement un certain nombre de recommandations à destination des collectivités et préconise sur le sujet, les points suivants :

- L'indemnisation des ½ journées de formation à hauteur de 19.89 € par ½ journée
- Des frais de déplacements : 93.88 €
- Le versement d'un forfait complémentaire au vu de l'état d'avancement de la collecte pour chaque logement et/ou du nombre de questionnaires recueillis, en tenant compte du nombre de passages effectués par l'agent recenseur pour chaque logement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'indemniser les ½ journées de formation à hauteur de 30 € / ½ journée
- De revaloriser les frais de déplacement pour un montant de 100 € pour l'ensemble du recensement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les propositions ci-dessus et **charge** Monsieur le Maire de procéder aux versements des éléments de rémunération.

III – COMMUNICATION DU MAIRE

12 - MAPA : Travaux Photovoltaïques 3^{ème} tranche

Monsieur ESPIÉ indique à l'assemblée qu'une consultation vient d'être réalisée par la Collectivité pour la réalisation de 10 centrales photovoltaïques de 9 kwc sur l'ensemble des garages de la cité du Cérou.

Cinq entreprises ont remis une offre. Les entreprises concernées sont : AUTAN SOLAIRE , CARRE ENERGIES , EDF ENR SOLAIRE , SITELEC , COURANT NATUREL

La Commission MAPA qui s'est réunie le 7 décembre 2015 après l'analyse des offres selon les 3 critères que sont la valeur technique, le prix et le délai, a proposé de retenir l'entreprise COURANT NATUREL dont le montant de l'offre s'élève à 195 318,20 €HT.

13 - Rapport Commission Accessibilité

Monsieur ESPIÉ indique au Conseil Municipal que la Commission Accessibilité s'est réunie le 8 décembre 2015.

Chaque groupe a reçu un exemplaire du rapport annuel sur l'accessibilité. Ce rapport traite des actions menées depuis 2009 et des projets engagés de 2016 à 2018 dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmés.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP :

- dans le respect de la réglementation,
- dans un délai limité (3 ans maxi, 6 ans si situation particulière – plusieurs établissements ou bâtiment complexe)
- avec programmation des travaux et des financements.

La commune a déposé une 1^{ère} tranche d'Ad'AP pour 20 établissements. Une 2^{ème} tranche est en cours de préparation.

ACTIONS MENEES en 2015 :

VOIRIE ET DOMAINE PUBLIC :

Les mises aux normes concernent :

- Av. Bouloc Torcatis (surbaissés, passages piétons)
- Av. de Rodez (revêtement trottoir)
- Rue du Petit Paris (revêtement trottoir)
- Foyer Ste Cécile (2 places PMR créées)
- Parking arrière HLM bd A. Malroux (1 place PMR créée)
- Hôtel-Restaurant La Tour de Ciron (1 place PMR Créée)

BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX :

- Foyer Ste Cécile (R+2 chambres)
- CMPP Le Gô (ASEI) réhabilitation complète et mise en accessibilité
- Ecole primaire JB Calvignac : aménagement de locaux pour le CLE et mise en accessibilité de l'école
- Hôtel restaurant La Tour de Ciron : réhabilitation complète et mise aux normes
- Local associatif 22 rue du Tiers Etat

Monsieur le Maire signale que le Fonds d'Action pour l'Accessibilité a été renouvelé en 2015 et qu'une somme a été affectée au budget. Ce Fonds a pour objectif d'aider les commerçants à réaliser des travaux d'accessibilité pour les établissements. A ce jour, la Ville a reçu seulement 3 demandes.

Monsieur RAYNAL s'étonne de ne pas avoir trouvé dans ce rapport les travaux d'accessibilité de l'étage de la Mairie.

Monsieur ESPIÉ précise que 90 % des services de la Mairie sont accessibles à la population. Certains points notamment dans les espaces publics très utilisés sont à lister afin d'en réaliser l'accessibilité. Le Centre de la Ville, le coin Dulac restent difficilement accessibles et là est l'urgence.

Monsieur NUNES précise que les travaux se font par tranche et qu'il faut effectivement étudier les priorités.

Cuisine Centrale :

Monsieur LEOPARDI indique à l'assemblée :

« A partir de Janvier 2016, la cuisine centrale ne fournira plus les repas au collège Victor Hugo. Une baisse de 200 repas/jour est prévue soit entre 20 et 25% de l'activité journalière de ce service. Retombées financières importantes pour les finances municipales et restructuration pour le personnel municipal.

Le Conseil Départemental a lancé un appel d'offres le 15/10 qui a été clôturé le 15/11. Cet appel d'offres se déclinait en 8 objectifs (circuit court, approvisionnement local, développement durable, respect des normes, prix, ...)

Aux dernières informations officielles datant de ce matin, il n'y a pas eu encore de notification, donc la marché n'est pas attribué ! Peur d'un recours d'un candidat évincé, donc impossible de communiquer le nombre de participants à cet appel d'offres.

Pourtant hier matin, une réunion a eu lieu au collège Victor Hugo avec tout le personnel et on lui a annoncé que c'était la cuisine centrale de Pampelonne (SIVOM) qui avait eu le marché.

La mairie de Carmaux a-t-elle répondu à l'appel d'offres ?

Si OUI, pourquoi son offre n'a-t-elle pas été retenue, connaissant les différentes récompenses reçues par la cuisine centrale locale ?

Si NON pourquoi ?

Dans ce cas-là, quel est l'objectif visé ?

Je rappelle que ma dénonciation depuis de nombreuses années (18 ans) de cette convention désavantageuse ne portait que sur l'absence de retours financiers de la part de l'ex-Conseil Général.

Cet arrêt de fourniture de repas devrait minorer nos dépenses de 130 à 150 000 €, nous devrions nous saisir de cette opportunité pour revoir les tarifs primaires, maternelles à la baisse et en créant des tranches supplémentaires. »

Monsieur ESPIÉ a indiqué au Principal du Collège Victor Hugo et au Conseil Départemental que la Ville n'était plus candidate pour la fourniture des repas du Collège. Cette mesure avait été prise par le passé pour soutenir des postes d'enseignants pour lesquels la Ville participait à sa manière.

Le passage de témoin entre la Ville et le Conseil Départemental s'est bien déroulé. La Ville a assuré le Département de son soutien sur cette opération et elle fera en sorte, pour sa part, que ce changement soit vécu de manière transparente pour les usagers.

Madame SCHMITT souligne qu'en ce qui concerne les économies mentionnées par Monsieur LEOPARDI, elles ne sont pas tout à fait réelles car la Ville a conservé le personnel qui intervenait sur le Collège Victor Hugo.

Quant à la création de tranches supplémentaires, Monsieur ESPIÉ rappelle à Monsieur LEOPARDI l'existence d'une trentaine de tarifs qui n'engendre que complication pour les usagers. Rajouter des tarifs à des tarifs n'est pas une solution.

Monsieur LEOPARDI est persuadé qu'un logiciel offrirait des possibilités supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a dépensé plus de 20 000 € destinés à la gestion de la restauration scolaire et en formation de personnel.

Monsieur LEOPARDI propose de créer une nouvelle commission concernant la restauration scolaire.

Monsieur ESPIÉ estime que la multiplication des tarifs, des commissions Théodule ne sert pas à simplifier la tâche mais bien au contraire à la rendre plus complexe. Il estime que communiquer dans les commissions existantes et entre élus est bien plus simple. Il invite Monsieur LEOPARDI à le rencontrer pour solutionner certains points s'il le souhaite.

La République :

Monsieur LEOPARDI indique :

“Dans mon conseil municipal, on ne parle jamais politique ...”

“ La prochaine fois, il faudra faire quelque chose de plus intelligent ...”

« Ces 2 phrases-constat m’ont été adressées par 2 élus, l’une par une conseillère départementale, le soir du premier tour des régionales, et l’autre par le maire d’une commune rurale limitrophe, en conseil communautaire.

À elles seules, ces 2 phrases expliquent le désarroi abstentionniste des électeurs, électeurs que nous souhaiterions citoyens et républicains. Ces deux phrases, traduisent, aussi, la défaillance de l’action politique. Notre légitimité démocratique, identique pour chacun d’entre nous, nous la tenons du suffrage universel. Le choix politique actuel résume l’antagonisme des 2 conceptions qu’il y a, dans la continuité originelle de la République.

La nôtre c’est celle qui se définit comme universaliste et à laquelle s’ajoute, pour fonder le pacte républicain, le tryptique Liberté, Égalité, Fraternité. De façon partisane, nous l’enrichissons des concepts de Solidarité.

Notre idée de l’intérêt collectif se décline :

- sans primauté nationale, sans exclusion d’une frange de la population sur des bases ethnicisées,
- sans idée de “race blanche”, sans borner notre héritage culturel. Là, où les croyances divisent, le savoir réunit.

L’autre conception se définit en creux contredisant, d’après moi, l’article 1 de la Constitution : “ *...La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion....* ”

Pour en revenir aux 2 phrases. La première traduit la gouvernance, c’est à dire la “meilleure affectation” des ressources disponibles et limitées. Il s’agit alors moins de gouverner que de gérer. En ces périodes d’austérité et de réponses aux injonctions des milieux financiers, qu’en est-il de la Démocratie et du projet politique ?

La deuxième se pose en termes d’intelligence. Donner du sens à notre action.

L’intelligence, c’est le mouvement. Aller de l’avant. Vers un demain progressiste, démocratique de façon progressive. L’intelligence, ce n’est pas utiliser les recettes éculées majoritairement fondées sur les revenus du travail, sur une exploitation effrénée des ressources planétaires, sur une production factice de richesses. L’intelligence c’est promouvoir un projet de société d’emplois à forte utilité sociale et soutenable écologiquement. L’intelligence c’est créer de l’Utopie et aller vers celle-ci.

En conclusion, pourquoi une telle intervention ? Non pas pour donner des leçons, dire tout simplement : l’incendie menace la maison République.

Si nous n’étayons pas celle-ci, elle va s’écrouler emportant la démocratie.

Ne nous voilons pas la face, avec ce repli sur soi, ce refus d’ouverture sur l’Autre, cette méfiance généralisée, c’est la Barbarie qui s’annonce. »

Communication diverses :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus d'avoir participé aux travaux de la Ville durant cette année de travail.

Il invite ensuite les élus à découvrir l'exposition de qualité de Perspectives Artistiques présidée par M. IZARD dans l'espace Jules Cavallès à la Maison de la Citoyenneté qui se déroule maintenant tous les 6 mois dans cet espace.

Monsieur IZARD souligne une nouveauté dans cette exposition où 2 jours sont réservés aux différents groupes scolaires. 250 élèves pourront donc apprécier cette exposition grâce à un travail avec l'éducation nationale.

Monsieur le Maire souligne l'importance du travail et l'investissement de certains acteurs sur le territoire qui ne manquent pas de sensibiliser le jeune public des écoles à la culture grâce notamment à cette collaboration avec l'éducation nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Monsieur le Maire invite les élus à partager le verre de l'amitié à l'occasion de cette dernière réunion de l'année du Conseil Municipal.